

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Pascale Pageau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef097bf3731c800df0eeb550>

Date d'obtention : 2021-03-22 20:23:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut s'assurer d'écouter et de mettre en confiance la personne qui vient se confier à nous. Il faut se rappeler qu'ils ont dû rassembler une bonne dose de courage pour se présenter à nous!

Deuxièmement, il faut compléter la grille d'évaluation de l'incident avec le jeune qui dénonce, les témoins, la victime et, si c'est un acte impulsif, le jeune qui a en sa possession les photos. Cette grille est très importante pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. De plus, cette grille aidera le suivi avec les policiers.

Troisièmement, si c'est un acte impulsif, le cellulaire du jeune ayant en sa possession les photos doit être confisqué en mode avion, fermé. C'est le policier éducateur qui lui remettra lors de sa rencontre "sexto".

Troisièmement, si c'est un acte jugé malveillant, le cellulaire du jeune ayant en sa possession les photos doit être confisqué en mode avion, fermé. Par contre, la grille d'évaluation ne doit pas être complétée. Les policiers effectueront l'enquête.

En cours de processus, dans les meilleurs délais, assurer une bonne communication avec les parents de la victime/témoin/instigateur.

Il faut se rappeler que nous ne relevons pas de la police, donc, à leur demande, nous ne pouvons pas interroger un jeune pour eux dans une enquête.

De plus, si un parent se présente à nous sans que la dignité du jeune soit atteinte dans l'école, nous le référons à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque cas est unique, mais que l'intervention a toujours le même objectif: préserver la dignité du jeune.

Pour chaque cas, il faut d'abord se demander "Est-ce un cas de protocole Sexto?". Si la réponse est oui, il faut rencontrer individuellement les bonnes personnes au bon moment, se poser les bonnes questions en cours de processus et surtout, prendre les bonnes décisions en lien avec notre analyse. Je crois que dans une école, il devrait y avoir au moins 2 intervenants formés pour être en mesure d'échanger en cas de doute.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate selon moi est la communication avec les parents. Ne pas les faire paniquer, mais bien expliquer les faits, faire preuve d'empathie, mais également de rationalité.

Exemple:

La mise en situation où le parent se présente à l'école et nous fait part de son désarroi devant les photos trouvées dans le cellulaire de son fils est celle qui m'a fait le plus réfléchir. À la direction d'une école, on est habitué de répondre et de gérer à peu près toutes les situations qu'un parent nous fait part. Ça ne doit pas être évident de lui dire que dans ce cas-ci, il devra se rendre au poste de police. Ça sonne gros "la police". Je me demande si on ne pourrait pas donner le choix au parent:

- Si vous ne voulez pas en parler avec votre garçon et vous voulez mener l'enquête vous-même, les policiers sont les intervenants à contacter
- Si vous en discutez avec votre garçon et qu'il vient lui-même me rencontrer, je pourrai enclencher un protocole Sexto et mieux évaluer la situation/étapes à suivre pour la suite. (c'est ce qu'il fait le lendemain dans la mise en situation)

Après que mes collègues soient formés, j'aurai assurément la chance d'en discuter avec eux!